



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 37

Séance du mardi 18 juin 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 13 juin 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Véronique JON, Fabien DUPIN, Nicolas HIRSCH, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY, Norddine GUEDAMI à Pascal LEBRUN, Marina AFLALO à Franck SUBERT

OBJET : Convention de servitude entre Mr ALLATANTE et la commune d'Alix sur la parcelle U1464

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de convention entre la Commune d'Alix et Monsieur ALLATANTE Jean-Denis Louis demeurant 109 montée du Cardinal FESCH afin de permettre l'aménagement d'un cheminement multimodal chemin des écoliers ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) APPROUVE** la convention de servitude entre Mr ALLATANTE Jean-Denis Louis et la commune d'Alix sur la parcelle U1464 pour l'aménagement du « chemin des Écoliers » en cheminement multimodal.
- 2) DESIGNE** monsieur Alain DRIOT, 4^{ème} adjoint délégué à l'urbanisme, pour signer ladite convention
- 3) CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Fait et délibéré à Alix le : 18 juin 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,



Marie PAILLONCY



Le Maire,



Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai